PARTIE III

CORRESPONDANCE	ENTRE I	LE GOU	VERNEME	NT DU	CANADA	ET LI
GOUVERNEMEN	T DE L'OI	NTARIO	AU SUJE	T DE LA	CANALIS	SATION
DU BASSIN DES	GRANDS I	ACSET	DIISAINT	TATTRE	NT	

	PAG					
N° 12. 31 mai 1938—	Le premier ministre du Canada, au premier	_				
N° 13. 19 août 1938—	Le premier ministre de l'Ontario, au premier	45				
N° 14. 30 août 1938—	ministre du Canada	45				
N° 15. 21 septembre 1938—	ministre de l'Ontario	47				
•	ministre du Canada	50				
:		52				
N° 17. 28 octobre 1939—	Le premier ministre de l'Ontario, au premier	54				
N° 18. 10 octobre 1940—	Le premier ministre du Canada, au premier	57				
N° 19. 10 octobre 1940	Le premier ministre du Canada, au premier					
N° 20. 18 octobre 1940—	Le premier ministre de l'Ontario, au premier	58				
N° 21. 30 octobre 1940—	Le premier ministre du Canada, au premier	58				
N° 22. 14 novembre 1940—	ministre de l'Ontario	59				
N° 23. 8 janvier 1941—	ministre du Canada	60				
	Le premier ministre du Canada, au premier ministre de l'Ontario	64				
N° 24. 25 janvier 1941—	Le premier ministre de l'Ontario, au premier ministre du Canada	66				
N° 25. 4 février 1941—	Le premier ministre du Canada, au premier	67				
N° 26. 11 février 1941—	Le premier ministre du Canada, au premier					
N° 27. 13 février 1941—	Le premier ministre de l'Ontario au premier	68				
-	ministre du Canada	69				
	PARTIE IV					
CORRESPONDANCE ENTRE LE GOUVERNEMENT DU CANADA ET LE						
CANALISATION DU DA	LA PROVINCE DE QUÉBEC, AU SUJET DE L	Α				
RENT.	ASSIN DES GRANDS LACS ET DU SAINT- LAU	J -				
	Pag	н				
N° 28. 10 octobre 1940	Le premier ministre du Canada, au premier ministre de la province de Québec	70				
N° 29. 11 octobre 1940—	Le premier ministre de la province de Québec,	72				
N° 30. 8 janvier 1941—	Le premier ministre du Canada, au premier					
N° 31. 12 mars 1941—	Le premier ministre du Canada, au premier	72				
	ministre de la province de Québec	74				
•	PARTIE V					
	PLAN GÉNÉRAL					
Ato ho off the door						
N° 32 27 janvier 1941—		77				
• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	Projet de concentration unique avec barra- ge de régularisation 238-242 de la Section					
	internationale des rapides.					